

Z O N E    I I   N A

CARACTERE de la ZONE

Cette zone comprend des terrains non équipés, destinés à l'urbanisation future.

SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE II NA 1 - OCCUPATION ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES

1 - Rappels

- 1.1. - L'édification des clôtures est soumise à simple déclaration.
- 1.2. - Les installations et travaux divers sont soumis à l'autorisation prévue aux articles R.442.1 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- 1.3. - Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés figurant au plan.

2 - Ne sont admises que les occupations du sol ci-après :

N E A N T.

ARTICLE II NA 2 - OCCUPATIONS et UTILISATIONS du SOL CI-APRES

Sont interdits :

- 1. - Les constructions de toute nature.
- 2. - Les lotissements à usage d'habitation et les ensembles d'habitations.

3. - Les divers modes d'occupation du sol à l'exception des aires permanentes de stationnement ouvertes au public.
4. - L'ouverture de carrière.
5. - Les terrains de camping et caravaning soumis à autorisation préalable.

SECTION II - CONDITION de l'OCCUPATION du SOL.

ARTICLE II NA 3 à ARTICLE II NA 13

N E A N T.

SECTION III - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE II NA 14 à ARTICLE II NA 15

N E A N T.